

COMMUNE DE LUCENAY L'EVEQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 janvier 2017

Séance ordinaire, sur convocation en date du 11 janvier 2017

Membres présents :

10/11

Marc PERILLAT, Martine PERRETTE, Bernard BAUDRIER, Ludovic CHEVALIER, Françoise DURIAU, Christophe THIBAULT, Sylvain CHAMFROY, Henri BRULARD, Charles de GANAY. Bernard GAUDRY.

Membre absent :

01/11

Magali GARNON qui n'a pas donné de pouvoir

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie Christine CHARLOT secrétaire de mairie, est à la table du Conseil.
Secrétaire de séance: Ludovic CHEVALIER.

Chaque conseiller ayant reçu le PV de compte rendu du conseil en date du 17/11/16 et vu qu'aucune modification n'étant à y apporter, **le PV est adopté à l'unanimité.**

Approbation statuts CCGAM:

Après l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il y a lieu de se prononcer (une fois de plus) sur les nouveaux statuts de la CCGAM (validés par le conseil des maires) et transmis pour faire part de nos remarques en novembre.

La dernière retouche ayant été effectuée en janvier, ces statuts seront applicables à compter du 1^{er} février 2017, pour les 55 communes qui composent maintenant cette communauté.

Après avoir reçu le document de la CCGAM concernant les compétences obligatoires et supplémentaires, les membres du conseil délibèrent sur cette dernière mouture :

Pour : 2 voix, abstentions : 7 voix, contre : 1 voix

Questions diverses :

- Les travaux du chemin de Glux : un enduit bi-couche est prévu sur la surface élargie du chemin aux beaux jours.
- Courrier de remerciements reçu de la FNACA concernant l'octroi d'une subvention accordée par la Mairie.
- En raison des congères de neige qui s'installent sur la route de Savilly (VC 18), il y a lieu de prendre un arrêté pour l'interdiction de la circulation à partir de la Croix de Savilly. Panneaux « route barrée à 3 km » à installer au carrefour de Morey.
- Prévoir la pose d'un panneau de limitation de vitesse « 30 » à Villars.
- Deux devis nous ont été fournis par des entreprises, pour l'élagage des tilleuls de la promenade du Ternin. Un de 5500 € (Gey) l'autre de 3960 € (Valérini). Voir avec l'entreprise Valérini de combien serait la ristourne si une participation du cantonnier est fournie.
- Une première éclaircie a été effectuée sur une des parcelles de bois communaux. Le travail continue.
- Concernant la révision des tarifs communaux pour 2017, aucune augmentation n'est à prévoir. Les dernières modifications datent de 2014 à l'exception des tarifs de la concession cimetière qui avaient été modifiés en janvier 2015. Une récapitulation de ces tarifs figureront dans la prochaine « newsletter » qui sera diffusée fin janvier.

L'ordre de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 22h 00.